



LAURAC en VIVARAIS : Infos Municipales

avril 2010
N° 12



Réunion du Conseil Municipal du lundi 29

Vente de biens immobiliers (affaire CNE/SANDOS-DEGUILHEM) : Le Conseil a adopté le principe de la vente de la parcelle A 2470, selon le prix fixé par les Domaines et autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires.

Vente de biens immobiliers (affaire CNE/LARROCHE) : Une erreur matérielle ayant entaché le compte rendu d'une délibération antérieure concernant la vente de la parcelle A 1539, le Conseil délibère à nouveau et confirme sa décision.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Le Conseil entérine le choix proposé par la commission urbanisme, suite à un appel d'offres. C'est le bureau IATE qui prend en charge le dossier PLU et rendra ses conclusions dans un délai de 12 mois.

Le projet sera présenté à tous les membres du Conseil courant avril et les démarches pourront alors être lancées.

Terrain » Boissin » : La commune est devenue propriétaire du terrain « Boissin » début février. Le Conseil devra valider un projet précis de mise en place d'un pôle médical et de logements à vocation sociale (personnes âgées et familles) qui pourrait être présenté fin avril.

Courriers reçus :

Suite au courrier d'un habitant de Vacher qui nous signale le mauvais état d'une passerelle sur le Bulien (Prends-toi-garde), la commission voirie se rendra sur place.

Le Conseil est opposé au règlement de frais scolaires pour des enfants qui fréquentent une autre école que celles du village, de même que pour la participation au centre de loisirs de communes voisines.

Véhicule des agents de la commune : La commune va faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, le Conseil décide de se séparer de l'ancien (coût d'achat 22 000 €, déduction de la reprise de l'ancien véhicule : 1 500 €).

Comptes Administratifs 2009 (commune et CCAS)

Le Maire sort de la salle durant le vote des comptes administratifs 2009 qui sont présentés par Mme A. ROUSSEL, adjointe.

FONCTIONNEMENT (chiffres en milliers d'euros)

<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u> ou <u>DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENT</u>
Résultats reportés		73
Opérations exercice 2009	414	543
Totaux	414	616
Résultat de clôture		202

INVESTISSEMENT (chiffres en milliers d'euros)

<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u> ou <u>DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENT</u>
Résultats reportés	57	
Opérations exercice 2009	334	578
Totaux	392	578
Résultat de clôture		186
RAR (Reste à Réaliser)	257	43
Totaux	257	229
Besoin de financement	28 (28 400)	

Les 202 750 euros d'excédent de fonctionnement 2009 seront affectés de la manière suivante :

- 28 400 € au compte recettes Investissement 2010(= au besoin de financement),
- 174 350 € au compte recettes Fonctionnement 2010.

Compte Administratif CCAS 2009 (chiffres en milliers d'euros)

Dépenses : **4 458 €** Recettes : **6 927 €** Solde : **2 469 €**

Les comptes administratifs 2009 ont été approuvés.

Budget Primitifs Previsionnels 2010 (Commune et CCAS)

FONCTIONNEMENT (chiffres en milliers d'euros)

<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u> ou <u>DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENT</u>
Résultats reportés		174
Opérations exercice 2010	717	543
Totaux	717	717

INVESTISSEMENT (chiffres en milliers d'euros)

<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u> ou <u>DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENT</u>
Résultats reportés		28
Opérations exercice 2010	741	713
Totaux	741	741

Compte Administratif CCAS 2010 (chiffres en milliers d'euros)

Dépenses : **6 470 €** Report 09 (2 470) + Subv. Budget Com. (4 000) : **6 470 €**

Le montant total des annuités d'emprunt s'élève à 55 493 €.

Le taux d'emprunt à Laurac : 530 € par habitant

Les taux des 3 taxes (TH, TFb,TFnb) sont maintenus.

Le budget a été voté à l'unanimité.

L'association ASCAM n'apparaît pas dans le dernier « Vivre à Laurac », aussi nous relatons ci-dessous le compte rendu de la dernière assemblée générale.

ASCAM (Association Sportive et Culturelle d'Ardèche Méridionale)

La deuxième assemblée générale de l'ASCAM s'est tenue le 1^{er} mars en présence de fidèles participants et de M. R. BRUGERE, qui représentait la municipalité.

Alain CERRUTI a présenté un budget très satisfaisant, suite aux 2 représentations de la Compagnie théâtrale LAURAC EN CIEL. La première a eu lieu dans la salle des fêtes de Largentière devant 240 personnes puis dans celle de Ruoms avec plus de 100 spectateurs. Les prochaines représentations auront lieu :

- le 10 avril à Villevoceance dans le cadre des 23^{èmes} rencontres du théâtre amateur,
- le 5 mai, à Joyeuse, dans le cadre du festival « Primavera »,
- le 4 juillet à Laurac, place du Fort, si accord avec M. le Maire,
- d'autres dates pas encore fixées à Aubenas.

Nadine Dumonceau a évoqué son prochain spectacle qui s'intitule (1) + (1) et qui est en cours de préparation.

Cette nouvelle création avec de nouveaux participants aura lieu dans la salle des fêtes de Largentière le samedi 16 octobre à 21 h 00 et le dimanche 17 octobre à 15 h 00.

Nous envisageons de présenter à Laurac un Parcours d'Artistes (peintures, sculptures, dessins, écriture, photo, musique, etc.) le samedi 28 ou le dimanche 29 août, dans divers lieux à préciser ultérieurement et selon accord de la mairie.

D'autres projets ont été esquissés avec la participation de Frédérique CATEL qui anime un atelier d'arts graphiques.

Elle organisera une journée Portes Ouvertes chez elle le 19 ou le 20 juin 2010, selon le temps qu'il fera.

Un site devrait se créer en cours d'année pour mieux faire connaître l'association.

L'ASCAM est ouverte à tous et attend des propositions pour créer des activités nouvelles (sportives ou culturelles) et un coup de main pour mettre sur pied le parcours d'artistes.

Pour contacter l'ASCAM, la boîte aux lettres se trouve au fond de la place de l'Herboux.
Le tél : 04 75 35 86 56

Rappel

Mai 2010

Samedi	8	Laurac Rando et Amicale Laïque	Vide grenier
Jeudi	13	Tennis	Tournoi tennis-pétanque à Laurac

Juin 2010

Mardi	8	A.F.R.	Spectacle de fin d'année
S-D	12-13	OGEC	Kermesse école privée
Dimanche	13	Pétanque du Vivarais	Concours de pétanque à Montréal
Dimanche	13	Val de Ligne	Fête de la randonnée à Brison
Samedi	19	Comité des fêtes	Feu et bal de la St Jean
Samedi	26	Amicale Laïque	Fête de l'école
Dimanche	27	CLEA	Concours Agility

La Boîte à Idées

Nombre de contributeurs (fin mars) : 14

3 sujets interpellent particulièrement les habitants de Laurac,

- le problème de parking et de stationnement (3 fois),

Un programme de création de 35 places environ est à l'étude sur les terrains près de l'école-mairie, route de Sanilhac (projet déjà ancien qui se fera en 2 tranches), puis 25 places sur les terrains « Boissin », rue de Lavarenne.

A noter, 50 places disponibles rue du ruisseau, parking peu utilisé.

- la circulation dans le village (6 fois) dont 5 fois une proposition de sens unique,

- l'amélioration des accès au village, élargissement et entretien des voies et mise en place de trottoir (5 fois).

Le sujet est difficile, les solutions envisagées à ce jour partielles et pas totalement satisfaisantes. Cela fera l'objet de projets après que les travaux « parking mairie-école, terrain Boissin et place Galfard » seront achevés.

Les sujets suivants ont été abordés :

- la sécurité, l'embellissement (3 fois), les services publics ou les commerces et le service aux personnes âgées (3 fois), l'information rapide des habitants, les aménagements communaux, conteneur à cartons (4 fois).

Propreté-embellissement : La mairie projette l'installation de bacs (rue des fleurs) et assure l'entretien des voies, places et bacs à fleurs. La propreté doit être le souci de tous, notamment près des conteneurs de recyclage.

Les cartons doivent être emportés à la déchetterie à Largentière.

De nouvelles décorations de Noël ont été acquises tenant compte des nouvelles normes pour les lampes.

Services (publics et autres), aménagements : La mairie a pris en charge l'Agence Postale, elle a sollicité l'installation de services de proximité (pôle médical, Service social, terrain Boissin et place Galfard).

La Communauté de Communes du Val de Ligne dispose des services d'un écrivain public.

L'installation d'un distributeur de billets est une opération complexe et trop onéreuse pour le village.

Législation : Meublés et Chambres d'Hôtes

Depuis le 1^{er} janvier (art 324-1-1), les propriétaires ont obligation de déclarer les meublés ou chambres d'hôtes qu'ils louent dans la mairie de la commune (Nom, adresse du meublé, nombre de pièces, nombre de lits et période de location).

(En cas de non déclaration passible d'une amende de 3^{ème} catégorie)

On nous l'a demandé :

Le dossier du n° 52 de « Vivre à Laurac » consacré à l'Entre deux guerres est à porter au crédit de Bernadette Pinède qui y a consacré beaucoup de son temps en recherche et en écriture.

De nombreux documents et témoignages nous ont été fournis par des habitants.

Un grand merci !

la commission « infos »

Exploitants agricoles et Forestier :

Le dispositif de prise en charge partiel des dépenses de fuel et gaz a été reconduit pour l'année 2009.

Dossier à retirer en trésorerie et à retourner avant le 15 mai.